

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20180628_4 du 28 juin 2018

Direction des Finances

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin , à 19 h 05.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 21 juin 2018, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Georges TRANCHARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marianne CARIOU pouvoir à Christine CHALAND

Françoise POCHON pouvoir à Gilles LAVACHE

Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à David GUILLEMAN

Philippe LOCATELLI pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Danielle KESSLER

Frédéric HYVERNAT pouvoir à Blandine BOUNIOL

Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

François PERROT pouvoir à Bertrand MANTELET

Objet : Budget général 2018 - Budget supplémentaire

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 18/06/2018

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2018 le 29 mars 2018 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

- La reprise des résultats de la gestion 2017 conformément à la décision d'affectation de ces résultats.
- La reprise des restes à réaliser des investissements de l'exercice 2017.
- L'ajustement des crédits en fonction des nécessités intervenues depuis le vote du budget primitif 2018.

Pour ce faire je vous propose d'adopter ce budget supplémentaire, étant précisé qu'un budget supplémentaire est en fait une décision modificative un peu particulière, à la fois acte de reports et d'ajustements.

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2018	238 899,70	- 165 807,30
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 404 707,00
Total de la section de fonctionnement		238 899,70	238 899,70

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2018 (y compris le compte 1068)	249 931,31	185 378,03
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	997 546,40	27 920,00
	001 résultat de fonctionnement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 034 179,68
Total de la section d'investissement		1 247 477,71	1 247 477,71
TOTAL DU BUDGET		1 486 377,41	1 486 377,41

Il est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : 1 247 477,71 €
Section de fonctionnement : 238 899,70 €

Sur la base de la présentation détaillée des inscriptions prévues et présentées ici, je vous propose de l'adopter.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

APPROUVE le budget supplémentaire 2018 tel que proposé,

AUTORISE Madame le Maire à exécuter le budget supplémentaire en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 1 247 477,71 €
- section de fonctionnement : 238 899,70 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).